



Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

Rapport d'activités 2015

Validé par la CLE le 10 février 2016

Sommaire

A/ BILAN D'ACTIVITES 2015	2
I / PRESENTATION DU SAGE DES DEUX MORIN	2
II / ACTIVITES DE LA CLE ET DU BUREAU DE LA CLE.....	3
II-1 / Réunions de la CLE	3
II-2 / Réunions du bureau de la CLE.....	4
II-3 / Enquête publique du SAGE des Deux Morin.....	5
II-4 / Structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin	5
II-5 / Rédaction d'un guide de prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme	6
II-6 / Avis du bureau de la CLE.....	6
III / ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION	7
III-1 / Eléments administratifs.....	7
III-2 / Eléments financiers.....	7
III-3 / Eléments techniques	8
IV / COMMUNICATION.....	9
V / INDICATEUR DE TEMPS PASSE.....	9
VI / FINANCEMENT DU SAGE.....	10
VII / BILAN 2015 ET PERSPECTIVES	12
B / PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2016	13

A/ BILAN D'ACTIVITES 2015

I / Présentation du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : le bassin versant du Petit Morin et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer les objectifs de qualité et de quantité à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte irréremédiablement à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 175 communes réparties sur les départements de La Seine et Marne, la Marne et l'Aisne. Ce territoire couvre 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état...) est primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- **l'état des lieux**, qui recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase primordiale est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 29 juin 2010,
- **le diagnostic** qui apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validé par la CLE le 31 mai 2011,
- **la phase tendances et scénarii** qui est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette phase permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015,2025...). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- **le choix de la stratégie** qui permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- **la rédaction des documents du SAGE** qui consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les

documents du SAGE sont ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1^{er} avril au 1^{er} août 2014 et d'une enquête publique du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2015.

II / Activités de la CLE et du bureau de la CLE

II-1 / Réunions de la CLE

En 2015, la CLE s'est réunie 2 fois :

- En février 2015 pour prendre en compte les remarques de la consultation des assemblées.
- En novembre 2015 pour élire un nouveau membre du bureau, prendre en compte les remarques de l'enquête publique et délibérer sur le lancement de la procédure de création d'un syndicat mixte regroupant les communautés de communes du bassin versant des Deux Morin afin de porter la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin.

• Réunion du 24 février 2015

L'objet de cette réunion était de **présenter les remarques issues de la consultation du public**. Plus de 130 remarques ont été émises, certaines ayant un caractère général sur les SAGE d'autres concernant plus précisément le PAGD et le règlement. Les remarques ont été présentées dans un premier temps au bureau de la CLE qui a donné une proposition de réponse pour chaque remarque. **Les membres de la CLE ont ensuite discutés de ces propositions et ont validé les modifications apportées au projet de SAGE.** La nouvelle version du projet de SAGE a ensuite été soumise à enquête publique.

Lors de cette réunion, le rapport d'activité 2014, le programme d'actions prévisionnel 2015 et le budget prévisionnel 2015 ont été validés.

Une **première réflexion sur les grandes lignes des statuts de la future structure porteuse du SAGE** (type et objet du syndicat, nombre maximum de délégués, critères possibles de répartition des sièges et de répartition budgétaire...) a été engagée. Ces premiers points de réflexion ont été présentés lors de la première réunion relative à l'écriture du projet de statuts et rassemblant les Présidents des communautés de communes du territoire.

• Réunion du 19 novembre 2015

Suite à la démission de M. Jacques Pot, représentant de l'association des amis des moulins d'Ile de France, de son siège au sein de la CLE des Deux Morin et par conséquent de son siège au sein du bureau de la CLE des Deux Morin, **l'élection d'un nouveau membre du bureau de la CLE** a été organisée. M. D'Hondt, représentant de la chambre d'agriculture de Seine et Marne a été élu à l'unanimité des membres du collège des usagers présents ou représentés.

Cette réunion a permis de présenter le déroulement de l'enquête publique qui s'est déroulée en juin 2015 et de faire part des remarques issues de cette consultation du public. 26 remarques ont été produites au cours de l'enquête. **La CLE s'est prononcée sur la prise en compte de ces remarques** en se basant sur les propositions du bureau de la CLE.

La CLE a ensuite **délibéré sur la création d'un syndicat mixte regroupant les communautés de communes du bassin versant des Deux Morin afin de porter la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin** et ainsi lancer la procédure de création à l'initiative du Préfet de Seine et Marne : Préfet pilote du SAGE des Deux Morin.

II-2 / Réunions du bureau de la CLE

En 2015, le bureau de la CLE s'est réuni 6 fois :

- Début janvier 2015 pour discuter de la prise en compte des remarques issues de la consultation des assemblées
- Fin janvier 2015 pour préparer le rapport d'activité de l'année 2014 et le budget prévisionnel 2015 du SAGE et valider le 6^{ème} numéro de Morin'f'eau.
- En avril 2015 pour donner son avis sur le projet de SDAGE 2016-2021. Cet avis a été formulé conjointement avec le bureau de la CLE de l'Yerres.
- En juin 2015 afin de rendre un avis sur le plan d'action en milieu marin et travailler sur le 7^{ème} numéro de Morin'f'eau.
- En octobre 2012, 2 réunions du bureau de la CLE ont été organisées pour discuter de la prise en compte des remarques issues de l'enquête publique

- **Réunion du 12 janvier 2015**

Cette réunion a eu pour objet de **discuter des remarques issues de la consultation des assemblées**. Une première réunion a eu lieu en décembre 2014 mais n'a pas permis de discuter de l'ensemble des remarques. Un tableau de synthèse recensant les propositions de prise en compte des remarques de la consultation des assemblées par le bureau de la CLE a été rédigé et a servi de base aux discussions de la CLE du 24 février 2015.

- **Réunion du 19 janvier 2015**

Lors de cette réunion, le bureau de la CLE a préparé le rapport d'activités de l'année 2014, le programme d'activité prévisionnel 2015 et le budget prévisionnel 2015.

Le bureau de la CLE a également **validé le 6^{ème} numéro de Morin'f'eau consacré aux zones humides**.

- **Réunion du 2 avril 2015**

Afin de donner son **avis sur le SDAGE du bassin seine Normandie 2016-2021**, un **bureau conjoint avec le bureau de la CLE de l'Yerres** a été organisé dans le but de promouvoir les relations inter-SAGE. Après analyse du document, un avis commun favorable sous réserve de prises en compte d'un certain nombre de remarques a été émis.

- **Réunion du 3 juin 2015**

Lors de cette réunion, le bureau de la CLE a travaillé sur le **7^{ème} numéro de Morin'f'eau relatif aux pouvoirs de police de l'eau**. Il a également analysé le projet de **Plan d'Action en Milieu Marin Manche Mer du Nord** et a donné un **avis favorable** sur ce document. Un point a également été fait sur le déroulé de l'enquête publique et sur l'avancement du projet de création d'une structure porteuse

- **Réunions du 2 et 12 octobre 2015**

Lors de ces réunions, les **remarques issues de l'enquête publique** ont été **analysées** et une **proposition de prise en compte** a été élaborée. Ces travaux ont servis de base aux discussions de la CLE du 19 novembre 2015.

II-3 / Enquête publique du SAGE des Deux Morin

Le code de l'environnement (art L212-6) impose aux CLE de soumettre le projet de SAGE à enquête publique. L'enquête publique du SAGE des Deux Morin s'est déroulée du 1er au 30 juin 2015. La commission d'enquête était composée de 3 commissaires enquêteurs titulaires et de 2 suppléants.

Au préalable de l'enquête publique, une présentation du projet de SAGE a été faite auprès de la commission d'enquête le **7 avril 2015** et une réunion relative à l'organisation administrative de l'enquête publique a été organisée le **17 avril 2015** à la Préfecture de Seine et Marne. Une visite du territoire a également été organisée le **28 mai 2015**.

Suite à la demande de la commission d'enquête, une note sur la communication/concertation menée tout au long du projet et sur le projet de création d'un syndicat mixte porteur de la mise en œuvre du SAGE a été rédigée. Un glossaire plus complet a également été demandé et a été envoyé aux 12 mairies lieu d'enquête afin qu'il soit inséré dans le PAGD. Les atlas cartographiques de prélocalisation des zones humides, des zones humides à enjeux et des zones d'expansion de crue ont été fournis aux commissaires enquêteurs. La commission d'enquête n'a pas jugé utile d'organiser de réunion publique.

Un dossier papier a été envoyé aux 12 mairies où une permanence du commissaire enquêteur était prévue, à savoir Béton Bazoches, La Ferté Gaucher, Rebais, Coulommiers, Crécy la Chapelle, St Cyr sur Morin, Marchais en Brie, Montmirail, Esternay, Sézanne, Coizard Joches et Talus St Prix. Un CD Rom du dossier a été envoyé à toutes les autres communes du territoire. Le dossier était également consultable sur le site internet du SAGE et sur le site Gest'eau.

Les commissaires enquêteurs ont tenu 27 permanences sur le territoire du SAGE (1 à Beton Bazoches et Marchais en Brie, 2 à Rebais, St Cyr sur Morin, Coizard Joches, Sézanne et Talus St Prix, 3 à Coulommiers, Crécy la Chapelle, La Ferté Gaucher, Esternay et Montmirail)

Concernant la publicité, si la publicité réglementaire a été réalisée dans les règles, il a été reproché de ne pas avoir fait de publicité complémentaire notamment auprès des propriétaires riverains. L'affichage de l'avis d'enquête publique a été respecté dans toutes les communes.

26 remarques ont été produites au cours de l'enquête (4 sur les registres d'enquête, 14 courriels, 2 courriers et 6 observations orales). Ces remarques concernaient très majoritairement les enjeux relatifs à la restauration des continuités écologiques et à la protection des zones humides.

La commission d'enquête a donné un avis favorable sous réserve de :

- D'établir un plan de communication
- De prendre en compte les commentaires du paragraphe 1.10 concernant les remarques de la commission d'enquête sur le projet

II-4 / Structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin

Au cours de l'année 2015, le projet de création d'une structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE regroupant les communautés de communes du territoire s'est concrétisé. Un projet de statuts été rédigé en concertation avec les communautés de communes du territoire. A cette fin les

Présidents de communautés de communes ont travaillé à l'élaboration d'un projet de statuts au cours de 2 réunions qui se sont tenues les **16 mars 2015** et **11 mai 2015**. Les débats ont porté essentiellement sur l'objet du syndicat, les collectivités membres, la répartition des sièges et la répartition financière.

Une réunion a également eu lieu en préfecture le **28 octobre 2015** afin de définir la procédure de création de ce syndicat. Cette structure sera créée à l'initiative du Préfet de Seine et Marne. La procédure de création débutera début janvier 2016 pour une création effective fin 2016.

II-5 / Rédaction d'un guide de prise en compte du SAGE des Deux Morin dans les documents d'urbanisme

Afin d'aider les collectivités à prendre en compte les objectifs et orientations du SAGE dans les documents d'urbanisme, un guide est en cours d'écriture. Un stagiaire a travaillé sur le projet pendant 6 mois. Un comité de pilotage composé des membres du bureau de la CLE, des services de l'état et chambres consulaires, des agents des services urbanisme des collectivités du territoire, les animateurs de SCOT, d'associations a été créé. Ce comité de pilotage s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2015 (**13 mai 2015, 1^{er} juillet 2015, 16 et 23 septembre 2015, et le 23 novembre 2015**). L'introduction du guide ainsi que 10 fiches ont été rédigées (protection de la qualité de l'eau potable et les nappes souterraines, maîtrise du ruissellement et l'érosion, protection des zones humides, des berges et des espaces de mobilité des cours d'eau, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, préservation des zones d'expansion de crue et gestion des eaux pluviales). La rédaction du guide se poursuivra en 2016.

II-6 / Avis du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE a été sollicité pour donner son avis sur 10 dossiers.

Nom du dossier	Pétitionnaire du projet	Date de l'avis	Avis
Autorisation d'exploiter d'une unité de méthanisation sur la commune de Pierre Morains avec épandage sur 41 communes	SAS Méthahorizon	5 janvier 2015	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Plan de gestion des risques inondations du bassin Seine Normandie 2016-2021	DRIEE Ile de France	7 avril 2015	Favorable
Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie 2016-2021	Agence de l'Eau Seine Normandie	7 avril 2015	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU La Trétoire	Mairie de la Trétoire	20 avril 2015	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Plan d'Action en Milieu Marin	Direction interrégionale de la	4 juin 2015	Favorable

	mer Manche Est mer du nord		
PLU Bellot	Mairie de Bellot	7 juillet 2015	Défavorable
Modification simplifiée du PLU de Crécy la Chapelle	Mairie de Crécy la Chapelle	22 juillet 2015	Favorable
Carte communale de Reuves	Mairie de Reuves	20 octobre 2015	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Programme d'actions du contrat global Petit Morin et Surmelin	Communautés de communes de la Brie des Etangs et de Condé en Brie	27 novembre 2015	Favorable
PLUI Beautheil Mauperthuis Saints	Syndicat d'urbanisme de Beautheil-Mauperthuis-Saints	30 novembre 2015	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises

III / Activités de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice et d'une comptable.

III-1 / Eléments administratifs

- **Organisation des réunions** de la CLE, du bureau de la CLE, du copil « Guide SAGE et urbanisme », et des réunions relatives à la structure porteuse (invitations, réservation de salle de réunion, compte rendu...).
- **Organisation de l'enquête publique** (gravage des CD, envoi des CR-Rom, suivi des accusés de réception, impression des dossiers papiers, rédaction de note à la demande de la commission enquête, organisation d'une visite du territoire, relation avec la Préfecture de Seine et Marne...)
- **Ecriture d'un projet de statut pour la future structure porteuse du SAGE**
- Gestion du courrier départ et arrivée
- Assurer l'information des collectivités et des différents organismes (bureau d'études...) en répondant à leur demande particulière.

III-2 / Eléments financiers

- **Demande de participation financière auprès des communes du territoire** et des communautés de communes de la Brie Champenoise et de la Brie des Etangs **et suivi des dossiers** (courrier, relance, élaboration des titres de paiement...).
- **Préparation des dossiers de subvention relatifs au fonctionnement du SAGE** auprès des différents financeurs (Agence de l'eau, Conseils régional d'Ile de France) **et suivi de ces dossiers**.

- **Préparation des dossiers de subvention relatifs à l'enquête publique du SAGE** (Agence de l'eau, Conseils régional d'Ile de France) **et suivi de ces dossiers.**
- Préparation du budget prévisionnel 2015
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relations avec la trésorerie...)
- **Budget prévisionnel pour la future structure porteuse**

III-3 / Eléments techniques

- **Animations des différentes réunions** (réalisation de power point, animation de la réunion)
- **Analyse et prise en compte des remarques issues de la consultation des assemblées et de l'enquête publique. Modification du projet de SAGE en conséquence**
- **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE a été demandé.**
- **Rédaction de portée à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme à la demande des collectivités.** 18 porters à connaissance propre à chaque collectivité ont été rédigés en 2015.
- Encadrement de stagiaire pendant 6 mois
- **Suivis de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations**

Thème	Dossiers
<i>Eaux superficielles et milieux naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin • Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vannetin », « Marais de St Gond » et « Petit Morin » • Comité de pilotage « vannages grenelle de Talus St Prix et Villevenard », • Suivi des travaux de restauration de la continuité écologique à La Ferté Gaucher et St Rémy la Vanne • Comité EDATER • Réunion d'information sur le projet de regroupement des syndicats de Rivière du Petit Morin
<i>Eau potable et nappes d'eau souterraine</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage des études de définition des aires d'alimentation des captages de Esternay • Plan départemental de l'eau de Seine et Marne – participation aux différents groupes de travail
<i>Inondations/sécheresse</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité consultatif de l'PTB des Grands Lacs de Seine • Comité départemental des risques majeurs de Seine et Marne • Présentation d'un dispositif de gestion des crues sur le bassin de l'Orge
<i>Urbanisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion des personnes publiques associées pour l'élaboration du : <ul style="list-style-type: none"> - PLU de Mœurs Verdey - PLU de Sézanne - PLU de Montceaux les Provins - PLU de La Ferté sous Jouarre - SCOT du pays d'Epernay • Réunion sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme
<i>Séminaires/Formations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaires des animateurs SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie le 6 février 2015 et 9 octobre 2015

Thème	Dossiers
	<ul style="list-style-type: none"> Journée des Présidents de SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie le 9 octobre 2015 Formation « Plan de communication » - du 13 au 16 avril 2015 Formation Premier secours – 4 et 5 mai 2015
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Réunion préalable au lancement de l'enquête publique à la Préfecture de Seine et Marne Comité de suivi des contrats globaux de la Brie des Etangs, du canton de Charly et du canton de Condé en Brie Suivis du dossier GRT Gaz Atelier de concertation sur le SDAGE Seine Normandie Présentation du projet leader

Dossiers « eau et environnement » suivis par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2015

IV / Communication

- Envoi du rapport d'activité de l'année écoulée à chaque commune du territoire du SAGE afin de les tenir informées de l'avancée du projet.
- Actualisation et développement du **site internet du SAGE** des Deux Morin.
- Préparation et envoi du **6^{ème} numéro de Morin'f'eau** relatif aux zones humides. Préparation du 7^{ème} numéro consacré aux pouvoirs de police de l'eau.
- **Ecriture d'articles** relatifs au SAGE ou à des thématiques environnementales dans les bulletins municipaux à la demande des municipalités.
- **Présentation du projet de SAGE aux élèves de seconde du lycée agricole de Brie Comte Robert**



V / Indicateur de temps passé

MISSIONS	ACTIONS	Nombre de 1/2 journées en moyenne par année	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE	Préparation, convocation, animation, compte rendu, powerpoint... de la CLE, du bureau de la CLE, rapport d'activité...	60	8%
	Recherche de financement, suivis des marchés, suivis comptable, budget	10	1%
	Mise en place de la future structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE (Elaboration	70	10%

	des statuts, coordination, information des élus)		
	Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé, rédaction de porter à connaissance	90	13%
	Autres tâches administratives	5	1%
Elaboration du SAGE	Organisation de l'enquête publique - Prise en compte des remarques de la consultation du public	150	21%
	Rédaction du guide « SAGE et urbanisme »	240	34%
Communication et information	Réalisation d'outils de sensibilisation et de communication (site internet, Morin'f'eau, réunions d'information...)	30	4%
	Journées de formation/séminaire (AESN, DRIEE, formation)	15	2%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, contrats globaux...), ou à des réunions techniques	40	6%

Indicateur de temps moyen passé par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2015

VI / Financement du SAGE

- Subventions

Subventions de fonctionnement

En 2015, seul l'Agence de l'Eau subventionne le fonctionnement du SAGE des Deux Morin à hauteur de 50%. Les subventions versées à ce jour pour l'animation 2015 sont de 21 500 € (acompte). Les subventions restantes seront versées début 2016 sur les justificatifs des dépenses de l'année 2015. En début d'année 2015, le solde de l'animation 2014 à été versé (19 550 €).

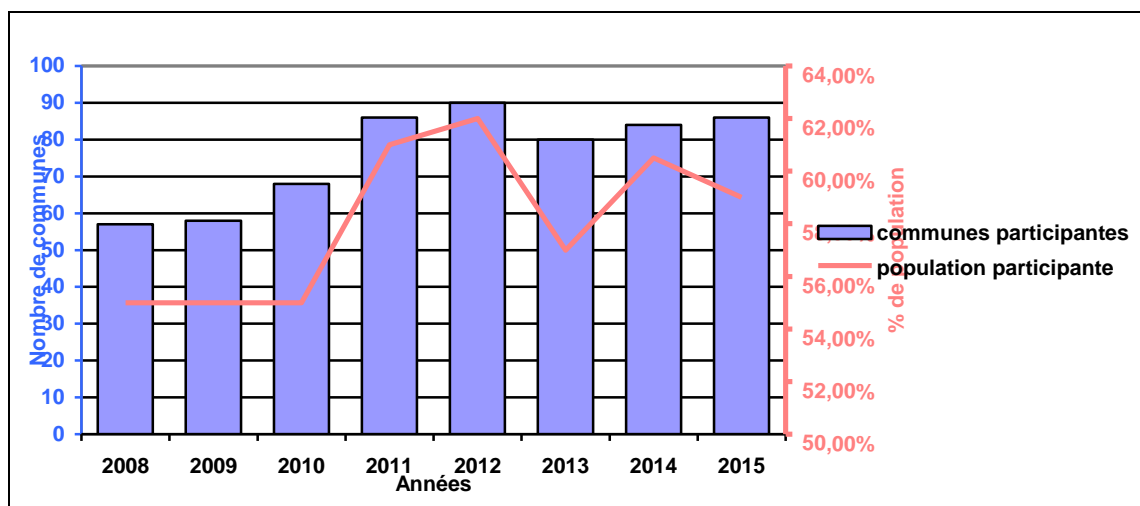
Subventions de l'enquête publique

Le coût de l'enquête publique s'élève à 34 862,90 € HT. 2 financeurs subventionnent la phase de consultation du publique à hauteur de 80% : le Conseil Régional d'Ile de France et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les subventions versées à ce jour sont de 11 284,03 € (acompte). Les subventions restantes seront versées prochainement.

- Autofinancement

En 2015 86 communes ont participé financièrement au SAGE des Deux Morin soit 59% de la population du SAGE. La participation financière des communes au frais de fonctionnement du SAGE des Deux Morin, s'élève à 0,30 € par habitants.

Les communes participantes sont situées majoritairement en Seine et Marne, sur le bassin du Grand Morin et sont principalement des communes riveraines de cours d'eau.



Evolution du nombre de commune et de la population participant financièrement au SAGE

Département	Nombre de communes du territoire du SAGE	Nombre de communes participant financièrement au SAGE en 2015	% de communes participant au SAGE par département 2015	Population des communes du territoire du SAGE en 2015	Population participant au SAGE en 2015	% de population participant au SAGE en 2015
Aisne	5	3	60%	1 904	1471	77%
Marne	67	29	43%	27139	12 248	45%
Seine et Marne	103	54	52%	144 583	89 622	62%
Total	175	86	49%	173626	103341	59%

Communes participant au SAGE par département en 2015

Communes de Seine et Marne participant financièrement au SAGE en 2015

Aulnoy	Dammartin sur Tigeaux	Mouroux
Beauthiel	Esbly	Mortcerf
Bellot	Faremoutiers	Orly sur Morin
Beton Bazoches	Guérard	Pommeuse
Boitron	Jouarre	Rupéroux
Bouleurs	Jouy sur Morin	Saint Barthelemy
Boutigny	La Chapelle Moutils	Saint Cyr sur Morin
Cerneux	La Ferté Gaucher	Saint Denis les Rebais
Chailly en Brie	La Ferté sous Jouarre	Saint Germain sous Doue
Chartronges	Les Marêts	Saint Leger
Chevru	Lescherolles	Saint Mars Vieux Maisons
Choisy en Brie	Leudon en Brie	Saint Ouen sur Morin
Condé Sainte Libiaire	Maisoncelles en Brie	Saint Rémy de la Vanne
Coulommiers	Marolles en Brie	Saints
Courtacon	Montceaux les Provins	Saint Siméon
Coutevroult	Montdauphin	Vaucourtois
Crécy la Chapelle	Montenils	Verdelot
Dagny	Montolivet	Villiers sur Morin

Communes de l'Aisne participant financièrement au SAGE en 2015

Marchais en Brie
Viels Maisons
La Celle Sous Montmirail

Communes de la Marne participant financièrement au SAGE en 2015

Allemant	Oyes	Communauté de communes de la Brie des Étangs (Bannay, Baye, Beaunay, Champaubert, Coizard-Joches, Congy, Courjeonnet, Étoges, Fèrebrianges, Talus-Saint-Prix, Villevenard)
Bouchy Saint Genest	Pierre Morains	
Courgivaux	Reuves	
Esternay	Saint Bon	
Givry les Loisy	Sézanne	
Lachy	Soizy aux Bois	
Le Meix Saint Epoing	Tréfols	
Loisy en Brie	Val des marais	
Mœurs Verdey	Vauchamps	

• Compte administratif 2015

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES		DEPENSES	
Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études...	39 602,72 €	Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel	246,91 €
Salaires et charges patronales	51 750,20 €		
Charges financières	0 €		
<i>Total dépenses</i>	<i>91 352,72 €</i>	<i>Total dépenses</i>	<i>246,91 €</i>
RECETTES		RECETTES	
Subventions, participation des communes	103 107,05€	Recettes	0 €
Produits divers	1 603,9 €		
<i>Total recettes</i>	<i>104 710,95€</i>	<i>Total recettes</i>	<i>0 €</i>
Solde fonctionnement Année N	13 358,23 €	Solde investissement Année N	-246,91 €
Affectation N-1	117 361,30€	Affectation N-1	23 954,73 €
Solde de la section fonctionnement	130 719,53€	Solde de la section investissement	23 707,82 €
SOLDE GLOBAL A FIN 2015 : 154 427,35 €			

VII / Bilan 2015 et perspectives

L'année 2015 a été consacrée à la consultation du public sur le projet de SAGE et à la prise en compte des remarques émises. Le projet de SAGE sera adopté par la CLE début 2016.

Un guide de prise en compte du SAGE au sein des documents d'urbanisme est en cours de rédaction. Il sera finalisé au cours de l'année 2016. La concertation autour de la future structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE a permis d'aboutir à la rédaction d'un projet de statuts. La procédure de création, à l'initiative du Préfet débutera début 2016.

L'année 2016 sera marquée par 2 axes majeurs :

- L'adoption du SAGE par la CLE et par arrêté préfectoral
- La création d'une nouvelle structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE.

B / Programme d'actions prévisionnel 2016

ELABORATION DU SAGE

- Validation finale du SAGE par la CLE

ADMINISTRATIF

- Création d'un syndicat mixte structure porteuse du SAGE : Suivi de la procédure de création, envoi des courriers, organisation et animation de réunion, concertation, présentation du projet à la commission départementale de coopération intercommunale.

TECHNIQUE

- Avis de la CLE sur les projets du territoire
- Poursuite de la rédaction du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- Rédaction des porter à connaissance du SAGE et participation aux différentes réunions des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration/révision de document d'urbanisme
- Lancement d'une étude d'amélioration des connaissances : Aide au choix de la CLE, rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.
- Suivis des différents dossiers du territoire en rapport avec l'eau (« Natura 2000 », définition de BAC, vannage grenelle, contrats globaux, plan départemental de l'eau...)

FINANCEMENT

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement de la CLE auprès des Conseils Généraux de Seine et Marne, Marne et Aisne, des Conseils Régionaux d'Ile de France, Picardie et Champagne-Ardenne, et de l'Agence de l'Eau et suivis des dossiers.
- Demande de participation financière des communes du territoire du SAGE.
- Suivis des dossiers de subventions concernant l'étude complémentaire.

COMMUNICATION

- Rédaction d'un plan de communication
- Communication sur le SAGE des Deux Morin validé
- Edition du 6^{ème} et 7^{ème} numéro du Morin'f'eau
- Mise à jour / Développement du site internet
- Proposition d'articles sur le SAGE aux collectivités du territoire

SAGE des Deux Morin
6 rue Ernest Delbet
77320 La Ferté Gaucher
Tél : 01 64 03 06 22

Le Président de la CLE du SAGE
des Deux Morin


Roger REVOILE